

Les accords de Paris du 27 janvier 1973 sur le cessez-le-feu et le rétablissement de la paix au Vietnam.

Internationale Negotiation

Frédérique Anckner-Hebbrecht

TABLE DES MATIERES

Introduction2
I – Objet – Contexte – Enjeu3
A – L’Objet3
B – Le Contexte4
C – Les Enjeux	6
II – Approche culturelle et approche comportementale	7
A – L’approche culturelle	7
B – L’approche comportementale	10
III – Approche structurelle	13
IV – Approche stratégique	15
V – Approche processuelle	18
Conclusion	21
Bibliographie	22
Annexe	24

La guerre du Vietnam demeure dans les mémoires comme une défaite pour les Américains. Elle fut longue, couteuse et impacta profondément les pays concernés. Dans le contexte de la Guerre Froide, elle opposa le Nord-Vietnam aux États-Unis, allié indéfectible de l'ami du sud.

Afin de comprendre la nature des négociations qui aboutirent aux Accords de Paris sur le cessez-le-feu et le rétablissement de la paix au Vietnam, il convient, en préliminaire, de rappeler le contexte au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Le conflit naquit d'un désir d'indépendance et de construction d'un pays dans le Nord-Vietnam, qui après des décennies de main mise colonialiste, espérait son indépendance après la défaite japonaise.

Mais l'ordre du monde venait de changer, un équilibre bipolaire se mettait en place.

Le Vietnam était une des trois composantes de l'Indochine française, avec le Laos et le Cambodge. Cette région occupée par les Japonais après la défaite française de 1940 connut des heures sombres, néanmoins animées par la résistance. Ainsi, Ho Chi Minh et Nguyen Vo Giap, n'attendirent-ils pas longtemps pour organiser un nouveau gouvernement procommuniste. Cependant, la France voulut récupérer ses colonies afin de maintenir son influence déclinante dans cette partie du monde. Un premier conflit émergea. Bien que militairement et financièrement soutenue par les Américains, la France tomba dans un bourbier et fut anéantie à Dien Bien Phu le 7 mai 1954. Nous étions alors dans un contexte de Guerre Froide, dans une région dominée par l'URSS et la Chine et ce, face à une politique américaine de « containment » et de « théorie des dominos ».

Le conflit franco-vietnamien prit fin avec les accords de Genève de mai 1954. Ces derniers prévoyaient la partition du pays en deux zones provisoires le long du 17^e parallèle avec l'instauration d'une zone démilitarisée entre le nord procommuniste et le sud pro-occidental. Dès lors, et bien que n'ayant pas signé ces dits accords, les États-Unis n'auront de cesse de soutenir le sud afin que cette région ne tombe dans la sphère communiste.

Ainsi, l'objectif de la présence de conseillers et techniciens, dans les premières années, étaient de développer une démocratie et d'apporter une logistique et un savoir faire à Saigon. L'Histoire en fut tout autre. De fil en aiguille, un conflit sanglant s'installa au Vietnam, opposant Nord-Vietnamiens et Sud-Vietnamiens et leur allié américain.

Les victimes s'accumulaient de part et d'autre, l'enlisement prenait forme pour les Américains, il fut nécessaire d'envisager l'ouverture de négociations pour cesser le combat.

Mais là encore, la situation ne fut pas simple : qui installer autour de la table des négociations, à quelles conditions, et surtout, que devait-on négocier ? Ce temps de discussions diplomatiques fut très long et compliqué : démarrés en 1965, les accords de cessez-le-feu ne virent le jour qu'en janvier 1973. Durant cette période, plusieurs tentatives eurent lieu, avec quasiment autant d'échecs. Ce n'est qu'en 1968 que les pourparlers commencèrent à se décanter pour enfin aboutir à une signature.

Avec le recul et les nouveaux outils d'analyse existant, la problématique de ce conflit et sa résolution introduisaient à la fois des facteurs historiographiques, politique et idéologiques¹.

Ces négociations eurent la particularité d'une part d'être dans les combats², et d'autre part d'être secrètes puis discrètes. Dès lors, les règles classiques furent faussées.

¹ Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013.

² Hanhimäki Jussi M, « *La négociation dans les combats : la Conférence de Paris et la fin de la guerre du Viêt-nam* », *Relations internationales*, 2008/3 (n° 135), p. 53-72. DOI : 10.3917/ri.135.0053. URL : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2008-3-page-53.htm>

Pour tenter d'expliquer ces négociations, nous suivrons, dans un premier temps la ligne de lecture Objet-Contexte-Enjeu, pour ensuite aborder les différentes approches nécessaires à la compréhension de ces tractations. Aussi, commencerons-nous par les approches culturelles et comportementales que nous lierons ensemble tant les deux sont entremêlées. En effet, il s'agissait de régler un conflit entre États-Unis, le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud. Entre occident et orient, entre capitalisme et communisme, où les cultures s'entrechoquent tant elles sont différentes. Les principaux acteurs de ces négociations avaient tous de fortes personnalités et pouvaient être assimilés à des « faucons » (hardliner), par opposition aux « colombes ». Nous nous bornerons aux principaux d'entre eux : Le Duc Tho pour le Nord-Vietnam, Henry Kissinger et Richard Nixon pour les États-Unis, Nguyen Van Thieu pour le sud-Vietnam. L'étude de leur comportement et de leur personnalité est indispensable à la compréhension du déroulé des cinq années que durèrent les discussions, et nous permettra d'aborder les approches nécessaires à la bonne compréhension : l'approche structurelle qui permet de comprendre la distribution de puissance et leur équilibre ; l'approche stratégique avec l'analogie aux théories des jeux et les questions de confiance. Ces deux approches étudiées nous permettront de comprendre, d'analyser, la complexité du déroulé de ces négociations avec l'approche procédurale. Chacune d'entre elle permet de mettre en évidence les quatre éléments clé inhérent à une négociation : l'aspect relationnel entre les négociateurs lié à leur personnalité, parcours, culture ; les divergences intrinsèques à la situation conflictuelle ; l'existence des intérêts partagés, et la ou les solutions mutuellement acceptables. Ce type de discussion n'est guère une solution de facilité : il oblige à composer avec l'adversaire. En l'occurrence Américains et Nord-Vietnamiens devaient tenter de s'entendre pour essayer de rétablir la paix en Indochine tout en préservant les intérêts de chacun : crédibilité de la puissance pour les États-Unis, indépendance pour le Vietnam.

I – Objet – Contexte – Enjeux

Cette grille de lecture a pour acronyme complet OCEAN : Objet, Contexte, Enjeu, Asymétrie Négociateurs. Cette formule clé permet d'étudier les tenants et les aboutissants d'une négociation. Dans cette partie, nous aborderons les trois premières clés. Les deux dernières faisant l'objet des approches comportementales et structurelles.

A – L'Objet

Les accords sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam du 27 janvier 1973, avaient pour but de mettre un terme aux hostilités entre la République Démocratique du Vietnam et les États-Unis.³ La paix devait revenir au Vietnam, et mettre un terme à ce conflit asymétrique. Mais de quel type de paix et dans quel but ? Quelle définition donner à ce terme ? En l'espèce, s'agissait-il pour l'essentiel d'un retrait des troupes américaines ? La fin d'une intervention dans le sud ? La fin généralisée des hostilités ? La réconciliation d'un peuple divisé par deux idéologies ? Le terme de « paix » peut donc être défini différemment selon les objectifs des négociateurs et des parties prenantes au conflit⁴. En l'occurrence, pouvait-il y avoir une compatibilité pacifique entre les belligérants ?

³ *Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud Vietnam* (Paris, 27 janvier 1973)

⁴ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

Quoiqu'il en soit, les États-Unis et la communauté internationale devaient respecter « l'indépendance, la souveraineté, l'unité, l'intégralité territoriale du Vietnam », préalablement consacrées par les Accords de Genève de 1954⁵.

Par ailleurs, la cessation des hostilités devaient s'accompagner d'une cessation des combats (article 2), et les différentes parties devaient rester sur leur position respective en attendant qu'une Commission mixte n'en détermine les modalités (article 3). En outre, les accords prévoyaient que les États-Unis devaient cesser tout engagement militaire auprès du Sud-Vietnam et avaient un délai de soixante jours pour retirer ses troupes. Enfin, par application des chapitres IV et V, le Vietnam pouvait envisager la réalisation du droit à l'autodétermination du Sud-Vietnam puis à une réunification⁶.

En d'autres termes, ces accords consacraient, une libération du peuple Vietnamien qui depuis le milieu du XIX^e siècle avait vu son territoire occupé⁷.

Avec cette signature, cette partie de l'Asie du Sud-Est devait renouer avec la paix. Si les Américains se retirèrent, la paix ne s'installa pas pour autant, et la guerre continua dans toute la région. Elle ne s'acheva au Vietnam que le 30 avril 1975, avec la chute du gouvernement de Saigon.

A la lecture des dits accords de Paris, l'issue de ce 30 avril n'était-elle pas prévisible ?

Par définition, des accords sont issus d'une négociation, c'est-à-dire, selon Fisher et Ury, « [d']un processus de communication par lequel on échange des idées et des faits dans l'objectif d'obtenir ce que l'on désire ».

Pour les États-Unis, l'objectif avoué était un retrait dans l'honneur, le retour des prisonniers de guerre et le maintien du régime de Saigon, qu'en était-il du Nord-Vietnam ? L'indépendance et la réunification étaient leur pierre angulaire, mais à quelles fins ? La République Démocratique du Nord-Vietnam était un régime communiste soutenu par l'URSS et la Chine. Comme tout régime communiste, l'essence idéologique en est la révolution par le peuple et pour le peuple. Le Politburo nord-vietnamien ne cacha jamais ses intentions d'étendre sa révolution vers le sud après avoir sauvé celle en cours au nord et engagé la réunification⁸.

Dans les deux cas, il fallait sortir de l'impasse de la guerre, et ce, d'une façon ou d'une autre. Ces accords ne sont-ils donc pas qu'un simple arrangement diplomatique plus qu'un réel rétablissement de la paix ?⁹

B - Le Contexte

Cette guerre fut progressive¹⁰, et pris racine en 1954 après Dien Bien Phu, avec un tournant décisivement belliqueux sous l'administration Kennedy et Johnson. 1965, reste la date de référence de l'escalade de la violence. De fait, les négociations vont suivre ce rythme avec des premières tentatives dès cette année-là quand la fureur des combats commença à réellement se

⁵ *Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud Vietnam* (Paris, 27 janvier 1973)

⁶ Ibidem

⁷ Isoart Paul. *L'Accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam*. In: *Annuaire français de droit international*, volume 18, 1972. pp. 101-121.

⁸ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

⁹ Ibidem

¹⁰ Duroselle Jean-Baptiste, Kaspi André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Tome 2, 16^e édition : Armand Colin, 2017, 683 p.

déchaîner. Notons qu'en 1968, les États-Unis étaient à 3 ans de guerre, alors que le Vietnam la vivait depuis plus de 30 ans.

Le contexte de ces négociations fut donc particulier tant par la durée que par la nature même des pourparlers. Ils auront duré quatre ans et huit mois dans un contexte de Guerre Froide, donc d'extrêmes tensions internationales qui opposaient le bloc américain au bloc soviétique.

Dans une étude de Phatak et Habib de 1996 reprise dans les synthèses de Lewicki¹¹, il faut distinguer dans les négociations internationales le contexte environnemental du contexte immédiat.

Le premier est immuable, et ne peut qu'influencer les négociateurs, alors que le deuxième peut être modifié par les parties présentes.

Dans ce contexte de fortes oppositions idéologiques et politiques entre les deux blocs, les États-Unis restèrent longtemps dans la crainte d'une intervention chinoise ou soviétique au Vietnam, comme ce pu être le cas en Corée.

Aussi, sous cette épée de Damoclès, et pour en atténuer éventuellement les conséquences, le Président Nixon tenta-t-il de changer la donne en encourageant une diplomatie triangulaire avec l'URSS et la Chine. Dans le cadre de cette résolution de conflit, les acteurs américains ont utilisé à des fins de politique étrangère ce contexte pour utiliser l'instrument diplomatique : « dans son acception classique, la diplomatie consiste à rapprocher des points de vue divergents par le biais de la négociation »¹² (Henry Kissinger « les chemins de la paix »). Du coup, cela eut pour effet d'ouvrir le monde sur une nouvelle période, celle du « dégel » avec un rapprochement de la Chine et une détente avec l'URSS.

Henry Kissinger et Richard Nixon surent exploiter ce complexe environnemental en liant les données internationales entre elles. Quand Johnson ne voyait qu'en la Chine un ennemi potentiel, Kissinger et Nixon y voyaient une opportunité d'affaiblir le Nord-Vietnam. Diviser pour mieux régner pourrait être à cet effet rappelé : en jouant sur la diplomatie triangulaire, les américains réussirent à isoler le Nord-Vietnam. En d'autres termes, les deux principaux pays communistes de la planète sacrifieraient la révolution socialiste vietnamienne pour leurs nouvelles relations diplomatiques avec les États-Unis¹³.

L'autre particularité du contexte de ces négociations fut qu'elles se déroulèrent pendant les combats. Il n'y eut aucun cessez-le-feu, bien que ce fut une condition des Nord-Vietnamiens. Les États-Unis le refusèrent toujours pour ne pas figer une ligne de front et se retrouver coincés par cette dernière. La diplomatie se déroula donc en parallèle des bombardements et contre-offensives dans le but de faire fléchir l'adversaire. Il s'agissait donc de modifier l'environnement immédiat afin d'en contraindre les parties dans le but d'obtenir une résolution de conflit rapidement par l'utilisation de la diplomatie coercitive. Que se soit sous l'administration Johnson ou celle de Nixon, il fallait mettre la pression pour faire fléchir l'adversaire. Une stratégie de « bâton-carotte », qui selon les Américains aurait dû être efficace à court terme.

¹¹ Rosoux, Valérie. *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

¹² Rosoux, Valérie. La négociation comme instrument de politique étrangère, in *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain

¹³ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

Ce conflit asymétrique avait des acteurs particuliers et leurs stratégies l'étaient tout autant : « search and destroy » côté américain, quand les Vietnamiens utilisaient le « control to annihilate the enemy, annihilate the enemy to control »¹⁴. Ils avaient appris de l'Histoire. L'objectif de leur révolution socialiste se ferait jusqu'au sacrifice et non par la négociation¹⁵.

Cette utilisation de la diplomatie coercitive, qui si elle eut le mérite de faire avancer les pourparlers selon les périodes, fragilisa considérablement la position de Nixon à l'intérieur du pays.

Enfin, les négociations qui aboutirent furent secrètes. Lorsqu'en 1968, les différentes parties s'affairèrent à la Conférence de Paris, la situation s'enlisait, les différentes réunions n'aboutissant à aucun liminaire¹⁶. Il fallut l'élection de Richard Nixon à la Maison Blanche et sa volonté d'un règlement dans les six mois¹⁷ pour que se mirent en place des rencontres secrètes entre Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti des travailleurs et conseiller spécial de la délégation de la République Démocratique du Vietnam du Nord¹⁸ et Henry Kissinger, Conseiller à la Sécurité de Nixon. Ainsi, de 1969 à septembre 1972, pas moins de 12 rencontres secrètes eurent lieu. Nonobstant ces rencontres, le contexte restait guerrier et diplomatique¹⁹ dans une stratégie du secret. Le corollaire en fut des secrets inavouables au risque de déchaîner toujours plus les mouvements anti-guerre. Nixon l'avoua lui-même dans ses notes du 29 novembre 1972 : « si les américains avaient connus les détails de ce qui était offert, ils n'auraient jamais continué à soutenir financièrement la prolongation de la guerre »²⁰.

C – Les Enjeux

Dans cette période de Guerre Froide, les enjeux pour les deux belligérants étaient de taille, tant à l'international que domestique.

Les États-Unis avaient pris la tête du nouvel ordre mondial. Il se devait de mettre fin à la plus longue guerre qu'ils aient eu à mener, tout en maintenant leur rang et garder la confiance de leurs alliés du monde libre. Il fallait veiller à ce que le bloc communiste ne s'étende pas plus. Tout l'objet de la politique de « containment » et de leur présence dans le Sud-Est Asiatique.

Sans doute l'enjeu le plus crucial pour l'Amérique en général et le Président Nixon en particulier fut le retour de la concorde dans le pays. La guerre au Vietnam l'avait considérablement divisée avec les mouvements anti-guerre et les révoltes étudiantes. Les affrontements furent quotidiens, atteignant un paroxysme à l'Université de Kent State en mai 1970 où quatre étudiants furent tués par la Garde Nationale. Cet événement fut le catalyseur d'une montée de violence supplémentaire.

D'un point de vue plus politique, Richard Nixon était acculé par le Congrès et le Sénat, où à plusieurs reprises, des amendements pour couper les financements de la guerre furent présentés.

¹⁴ Ibidem

¹⁵ Ibidem

¹⁶ Isoart Paul. L'Accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam. In: *Annuaire français de droit international*, volume 18, 1972. pp. 101-121.

¹⁷ Coppelani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013.

¹⁸ Ibidem

¹⁹ Ibidem

²⁰ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

Réussissant à manœuvrer, l'administration Nixon savait que la mise en place du nouveau Congrès et Sénat en janvier 1972 ne lui apporterait aucun répit. Aussi, fallait-il des résultats : un retrait des États-Unis dans l'honneur et le retour des prisonniers demeuraient les objectifs à atteindre, mais pas à n'importe quel prix.

Du point de vue du Nord-Vietnam, ces négociations devaient aboutir à l'indépendance et à l'unification du Vietnam. Comme une « foi absolue »²¹, ils ne dérogeaient jamais à cet enjeu. Mais le plus crucial était la réussite de la révolution socialiste mise en place par Ho Chi Minh à sa prise du pouvoir en 1945. Date à laquelle il se proclama Président du Gouvernement Provisoire du Vietnam Indépendant, avant de devenir la République Démocratique du Vietnam à l'abdication de Bao Daï.

Cette révolution socialiste devait s'étendre à tout le pays et permettre cette unification tant espérée depuis des décennies. Elle devait aussi mettre fin au régime de Saigon et renverser Nguyen Van Thieu, considéré comme la marionnette des Américains.

Concernant le Sud-Vietnam, la position de Saigon était pour le moins délicate. Nguyen Van Thieu s'opposa à toute négociation et à tout accord, comprenant que la survie de son régime dépendait de la présence des Américains²². Il espérait ainsi garder son pré-carré protégé par les États-Unis, qui avaient vainement essayé d'y introduire l'esprit de la démocratie occidentale et une autonomie militaire.

Après avoir présenté ces éléments clés à la compréhension de cette résolution de conflit, il convient d'aborder cette négociation des Accords de Paris d'un point de vue culturel et comportemental.

II – Approche culturelle et approche comportementale

Ces deux approches permettent de répondre à différentes questions quant à la manière dont une négociation peut être suivie en fonction de la culture des protagonistes et de leur personnalité.

A – L'approche culturelle

L'approche culturelle dans une négociation internationale permet d'appréhender le sens des différentes actions des acteurs²³. Cela permet de comprendre comment des comportements propres à chaque pays peuvent avoir un impact dans les négociations internationales et affecter les dynamiques de celles-ci²⁴. La culture peut impacter les processus de résolution à différents niveaux : comportementaux, croyance, connaissance et identité.

Dans l'étude qui nous occupe, deux cultures se font face : la culture américaine et asiatique. Celles-ci sont à ce point différentes en termes de codes et d'approches cognitives, qu'elles sont souvent données en exemple dans les ouvrages de Négociations Internationales²⁵. L'une individualiste, quand l'autre est tournée vers le collectif. Ces différences culturelles sont autant d'approches comportementales ou de partage de valeurs intrinsèquement différentes selon

²¹ Prados, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin.

²² Ibidem

²³ Guy Olivier Faure, in *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain

²⁴ *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain

²⁵ Ibidem

qu'elles soient inter ou intra-culturelles²⁶, et peuvent apparaître comme une méthode de raisonnement.

Dans notre affaire, nous devons y ajouter les idéologies et identités de chacun. Nous sommes dans un contexte de Guerre Froide où deux idéologies s'affrontent : le capitalisme contre le communisme.

Pour une meilleure appréhension de cette approche, nous aborderons différents facteurs, tel que la géographie et l'impact de la taille du pays sur la puissance de ce dernier, l'Histoire, les systèmes politiques et leurs modes de communication.

Puisque la puissance des États est en partie tributaire de leur taille²⁷, le Vietnam est un pays asiatique de 331 210 km² coincé entre la Mer de Chine, la Thaïlande et la Chine au nord et bordé de 3260 km de frontière maritime. Il se situe à l'extrémité de la péninsule indochinoise. C'est à la fois un pays continental et maritime. A l'époque de la guerre du Vietnam, il était composé d'une majorité de paysans bien que le nord débutait son industrialisation. Face à lui, se dresse les États-Unis d'une superficie de 9 600 000 km², bordé par deux océans et 19 924 km de côtes. Ce pays était à l'époque la première puissance économique mondiale, fortement industrialisé avec un secteur tertiaire en pleine croissance. En d'autres termes, nous avons un petit pays pauvre face à un grand pays riche. Mais puisque « le monde ne peut se comprendre par un seul prisme »²⁸, l'Histoire de ces deux pays est aussi marquée que leur territoire est différent. Le Vietnam ne connu guère de périodes d'indépendance, constamment envahi au cours des siècles qui par les indonésiens, les mongoles, puis par les occidentaux dont les français qui s'emparèrent dès 1859 du sud du pays.

Les États-Unis ont une histoire récente de conquêtes de territoires de l'est vers l'ouest. Issus de différentes vagues d'immigration européenne, ils ont construit leur société sur des caractéristiques d'universalité des droits de l'homme, de la liberté d'opinion et de religion²⁹. D'indépendance et de liberté le Vietnam n'en connu guère.

D'un point de vue politique, pour la raison précédente, le pays fut conduit sur le chemin du communisme par Ho Chi Minh. Dès 1945, il déclara l'indépendance du Vietnam à Hanoi. Commença dès lors une lutte pour la mise en place de la révolution puisque l'eschatologie marxiste induisait une politique de subversion visant à étendre la « révolution mondiale »³⁰.

Ho Chi Minh voulu transformer un pays agraire en un pays socialiste sans vouloir subir la phase de développement capitaliste³¹.

Nos deux principaux pays étaient donc pour l'un représentatif de la planification, du collectivisme, de la démocratie populaire non représentative, quand l'autre représentait un

²⁶ *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain

²⁷ de Wilde Tanguy. *Cours d'introduction à la géopolitique*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

²⁸ Ibidem

²⁹ Duroselle Jean-Baptiste, Kaspi André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Tome 2, 16^e édition : Armand Colin, 2017, 683 p.

³⁰ de Wilde Tanguy. *Cours d'introduction à la géopolitique*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

³¹ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

messianisme démocratique représentatif de l'occident hédoniste et consumériste³². Nous avons donc un État totalitaire face à une démocratie représentative.

Néanmoins, il est nécessaire pour comprendre les fondements de ces négociations, de préciser que le Vietnam était avant tout plus nationaliste que communiste. Ce fut l'une des erreurs d'appréciation cognitive des Américains³³. Il n'était pas dans l'état d'esprit des Nord-Vietnamiens de se mettre sous une quelconque dépendance économique³⁴. Indépendance et détermination étaient les maîtres mots de cette politique au point de mobiliser toutes les franges de la population à la lutte, femmes et enfants en particulier³⁵.

D'un point de vue de communication politique nous trouvons le corollaire du régime respectif de ces deux pays. Le Politburo nord-vietnamien procédait aux évaluations pour lancer de grandes opérations de propagande telle que celle de l'autonome 1972 : le parti des travailleurs publia dans les médias occidentaux les destructions de digues dues aux bombardements américains, en omettant de préciser que bon nombre des dommages avaient été au préalable provoqués par les moussons de l'année précédente et non réparés...³⁶ Autre exemple, lorsque les négociations commencèrent en 1968, l'Hôtel Majestic à Paris où les délégations se retrouvaient, n'était-il pas devenu une vaste scène médiatique. Enfin, les différents partis communistes des pays d'Europe restaient un relai privilégié. Le parti communiste français ne mit-il pas à disposition pour les tractations secrètes, le pavillon du 11 rue de la Darthe à Choisy-le-Roi et celui de Gif-sur-Yvette³⁷ ?

Quant aux États-Unis, la question est aujourd'hui de savoir si le libre fonctionnement d'une démocratie n'est pas aussi une faiblesse mettant en danger sa politique étrangère³⁸. Ainsi, toutes ces manifestations anti-guerre n'ont-elles pas entravé les efforts de négociation, puisque comme nous le verrons ultérieurement, Richard Nixon se trouvait face à trois adversaires à gérer simultanément et dont le moindre était l'opinion publique. Se posait donc la problématique des attermoissements d'une démocratie face à son peuple.

Tous ces facteurs culturels déterminent donc les comportements de chacun. Dans le cadre de négociations et tout particulièrement de résolution de conflit, les approches cognitives des uns et des autres seront bien différentes selon leurs conceptions réciproques de la négociation. Si le centre de gravité de l'opinion intellectuelle américaine était en faveur des négociations³⁹, il n'en était pas de même pour le Nord-Vietnam. La stratégie de Hanoi était avant tout politico-militaire⁴⁰. L'objectif était avant tout de pouvoir disposer d'une tribune propagandiste⁴¹. En effet, la diplomatie eut longtemps une deuxième place puisque, selon l'historien Robert Brigham, il s'agissait d'une « diplomatie de guérilla » créée dans les maquis contre les français.

³² de Wilde Tanguy. *Cours d'introduction à la géopolitique*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

³³ McNamara, Robert S, Brian VanDeMark, Jean Lacouture, et Paul Chemla. 1996. *Avec le recul: la tragédie du Vietnam et ses leçons*. Paris: Seuil.

³⁴ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

³⁵ Ibidem

³⁶ Ibidem

³⁷ Kissinger Henry, *A la Maison Blanche*, Fayard, 1979

³⁸ Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

³⁹ Prados, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin

⁴⁰ Ibidem

⁴¹ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

Leur expérience en la matière était faible et leurs négociateurs souvent issus des rangs de l'armée comme le colonel Ha Van Lan (négociateur à Genève en 1954), ou du politburo comme Le Duc Tho⁴².

Côté américain, sa classe dirigeante, tout droit sortie de *l'Yvi League* et formée dans les meilleures universités du pays étaient habituée aux arcanes de la diplomatie⁴³.

L'autre facteur déterminé par l'approche culturelle, est l'élément de langage. En l'occurrence ici, le vietnamien et l'anglais. Nous sommes au début des années 70, et les traducteurs sont tous des individus. Nous sommes dans un conflit asymétrique, faible contre fort. Ici l'élément de langage peut aussi être utilisé à bon comme à mauvais escient. Ainsi, au-delà des problèmes courants de traduction qui ont émaillés ces négociations⁴⁴, le langage fut utilisé par les différentes parties pour influencer, manipuler, gagner du temps. En octobre 1972, alors que les négociations secrètes ont abouti à un avant projet, Henry Kissinger se rendit à Saigon pour soumettre le document à Nguyen Van Thieu. Il lui remit l'exemplaire en anglais et non celui en vietnamien⁴⁵. Nonobstant d'être offensé et vexé de cette cynique attention, Thieu souleva un problème de dialectique concernant la création d'un Conseil National de Réconciliation Nationale et de Concorde qui faisait référence à une « structure administrative » (administrative structure). Comment allait-elle est traduite en vietnamien ? « co cau hanh » équivalent à « co cau chinh quyen » pouvant être traduit par « structure gouvernementale » (gouvernemental structure)⁴⁶? Cette dernière impliquait de facto la création d'un gouvernement de coalition à laquelle Thieu s'opposait violemment. Dans la rédaction finale, c'est cette dernière formulation qui fut utilisée dans la version vietnamienne.⁴⁷ Ainsi, l'utilisation de l'élément de langage peut-il être utilisé selon les impératifs de chaque partie par le jeu subtile des traductions.

Le choc des cultures entre les protagonistes fut donc proportionnel dans cette diplomatie de combat.

L'approche comportementale peut permettre de comprendre, à son tour et de façon ciblée les différences d'actions des acteurs.

B – L'approche comportementale

Dans le cadre d'une négociation internationale, l'approche comportementale permet de répondre aux questions suivantes : quels sont les impacts des personnalités des protagonistes sur le résultat ; à quelles catégories appartiennent-ils, « faucons » (hardliners) ou « colombes » (softliners) ; les relations ont-elles eu un rôle primordial dans les pourparlers, et, y a-t-il eu rapport de force ?⁴⁸ En d'autres termes, elle permet d'établir les caractéristiques idiosyncratiques des différents participants.

Rappelons, que cette négociation eu lieu sans cessez-le-feu, dans la continuité des combats. Le rapport des forces entre les parties fut indéniable et l'objet de toutes les stratégies.

⁴² Prados, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin

⁴³ Huret, Romain. 2009. *De l'Amérique ordinaire à l'État secret: le cas Nixon*. Histoire. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

⁴⁴ Kissinger Henry, *A la Maison Blanche*, Fayard, 1979

⁴⁵ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002

⁴⁶ Ibidem

⁴⁷ Ibidem

⁴⁸ *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain

Afin d'être le plus précis possible, cette approche se bornera aux principaux acteurs, comme indiqué précédemment.

Richard Nixon

En 1969, Richard Nixon vient d'être élu Président des États-Unis. L'une de ses promesses électorales fut de mettre un terme à la guerre au Vietnam. Il était présent sur la scène politique depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Lorsque l'affaire du Vietnam commença pour les États-Unis, il était vice-président au côté de Dwight Eisenhower. S'il n'était pas issu l'Yvi League, il avait fait ses armes aux côtés de John Foster Dulles, son maître qui l'initia aux secrets de la diplomatie⁴⁹. Très vite, Richard Nixon se passionna pour la politique étrangère et la diplomatie, celles des coulisses où le secret et le silence sont les règles⁵⁰. Le secret comme stratégie fut donc l'une des armes principales du personnage.

Lorsqu'il arriva à la Maison Blanche, son objectif fut de régler l'affaire dans les six mois à l'image de Eisenhower au moment de la Corée. Mais comme nous le verrons dans l'approche structurelle, ce ne fut pas si simple⁵¹. Au fil des décennies, il construisit sa pensée d'homme d'État, en pensant le monde d'une façon globale⁵². Ainsi, il estimera que toute l'erreur du Président Johnson fut certes, d'avoir manqué de stratégie, mais surtout d'avoir voulu isoler le problème vietnamien du reste du monde⁵³. Par ailleurs, Richard Nixon avait une piètre idée de la démocratie d'opinion⁵⁴ qui selon lui était facilement manipulable. Ainsi, proclamait-il que l'opinion publique était une arme utilisée par Hanoi.⁵⁵ C'est ainsi qu'il se construisit une relation toute particulière à la violence⁵⁶. Conception que l'on retrouva dans ses décisions d'offensives ou de contre offensives pendant les négociations. Il est clair que comme l'ensemble de ses prédécesseurs, il avait sous-estimé la ténacité et la détermination de Hanoi⁵⁷. Cette sous-estimation de la partie adverse est à l'origine de la complexité de ces négociations. Le « biais cognitif » de chacun ne permettant ni le rétablissement de la confiance, ni une communication fructueuse.

Henry Kissinger

Universitaire renommé, il entre dans les arcanes de cette négociation dès la deuxième partie des années 60. D'origine européenne, il n'appartenait donc pas à l'élite américaine. Tout comme Richard Nixon, il pensait le monde de façon systémique : que tout était lié d'une façon ou d'une autre. C'est ainsi qu'il mit en place sa notion de *Linkage*⁵⁸. En liant tous les problèmes entre eux, et en discutant avec tout le monde, il n'y avait plus de place pour les adversaires⁵⁹. Henry Kissinger va être l'un des protagonistes de cette négociation, sous la direction de Richard

⁴⁹ Huret, Romain. 2009. *De l'Amérique ordinaire à l'État secret: le cas Nixon*. Histoire. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

⁵⁰ Ibidem

⁵¹ Ibidem

⁵² Ibidem

⁵³ Huret, Romain. 2009. *De l'Amérique ordinaire à l'État secret: le cas Nixon*. Histoire. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

⁵⁴ Ibidem

⁵⁵ Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

⁵⁶ Ibidem

⁵⁷ Kissinger Henry, *Diplomatie*, Fayard, 1996, 860 p.

⁵⁸ Ibidem

⁵⁹ Ibidem

Nixon. Ces deux hommes vont se compléter dans leur application de leurs théories « aux méthodes secrètes, brutales et diplomatiques »⁶⁰.

Il mena les négociations secrète avec Le Duc Tho, non sans un certain agacement, ayant beaucoup de mal avec la personnalité du Nord-Vietnamien qu'il considérait comme « rigide », « arrogant » voir « insolent »⁶¹. Henry Kissinger fit remarquer à plusieurs reprises que les négociateurs américains ne se laisseraient pas traités « comme des enfants interrogés pour vérifier s'ils avaient bien appris leur leçon »⁶².

Le Duc Tho

Il a été abondamment publié sur les protagonistes américains, plus rares sont les études concernant la partie vietnamienne. Comme nous l'avons indiqué, Le Duc Tho était membre du bureau politique du parti des travailleurs, conseiller spécial de la délégation de la République Démocratique du Vietnam du Nord. Il ne s'agissait pas seulement d'un membre du parti communiste formé par celui-ci, ce fut avant tout un combattant contre les occupations française et japonaise dont il connut les geôles et la torture⁶³. Rien dans les objectifs d'indépendance et de réunification de son pays ne le fit fléchir. Dans son esprit et ceux des membres du Politburo, la négociation faisait partie intégrante de la lutte armée⁶⁴. Il n'y avait pas eu 40 ans de lutte pour aboutir à un compromis⁶⁵.

De fait, Le Duc Tho imposait cette intransigeance à chaque début de séance qui inlassablement commençait par la lecture de texte sermonnant l'adversaire en jouant « au professeur sévère qui réprimande l'élève rebelle »⁶⁶. Enfermé dans ce dogmatisme, Le Duc Tho avoua avoir sous-estimé les réactions de Nixon à la fin 72⁶⁷.

Nguyen Van Thieu

Il fut le dirigeant du Sud-Vietnam de 1965 à 1975, allié incontrôlable des États-Unis dans leur construction de ce nouvel État, il devait aider à résoudre les problèmes. Cependant, lorsque ceux-ci concernaient la lutte contre la corruption et les problèmes institutionnels, il ne fit rien⁶⁸, son avenir dépendant de cette situation. Anti-communiste affirmé, il s'opposa à toute négociation⁶⁹, de peur que l'une d'elles ne le conduise à se voir abandonné à son sort face au Nord-Vietnam, qui le considérait alors comme la marionnette de Washington.

Espérant beaucoup de l'élection de Richard Nixon, il y voyait la pérennité de son pouvoir. Néanmoins, dans le cadre des négociations qui se tramaient, il semble bien que dans les combinaisons des uns et des autres, c'est lui qui fut mis de côté. La question qui est aujourd'hui posée est la suivante : les Américains ont-ils trahi le président sud-vietnamien ⁷⁰?

⁶⁰ Ibidem

⁶¹ Kissinger Henry, *A la Maison Blanche*, Fayard, 1979

⁶² Coppelani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

⁶³ Guerre du Viêt Nam : Au cœur des Négociations secrètes Documentaire, Arte et Public Sénat, 2014
<https://www.youtube.com/watch?v=ZIEgaq4TUZI>

⁶⁴ Kissinger Henry, *A la Maison Blanche*, Fayard, 1979

⁶⁵ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002

⁶⁶ Kissinger Henry, *A la Maison Blanche*, Fayard, 1979

⁶⁷ Coppelani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

⁶⁸ Prados, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin.

⁶⁹ Ibidem

⁷⁰ Coppelani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

Cependant, en refusant délibérément tout type de négociation avec quiconque, Thieu s'est écarté du jeu de Washington. S'il ne voulut et put suivre l'évolution des tractations secrètes, le corollaire en fut que Washington découvrit trop tard qu'il ne le « méprisait » pas. En menant les négociations secrètes avec le nord, les Américains se contentaient de simples concertations avec Saïgon, alimentant ainsi le manque « d'emprise » sur le gouvernement du Sud-Vietnam. Il fallut les incidents de la fin de l'année 72 et le refus inexpugnable de signer quelque accord que se soit pour que Washington « découvre » le problème Thieu⁷¹. En envoyant Henry Kissinger discuté avec Thieu en novembre 1972, Nixon commisit une erreur : les deux hommes ne s'appréciaient guère, Thieu n'ayant aucune confiance dans le Conseiller à la Sécurité. Dès lors, vexé et humilié d'être mis devant le fait accompli, Thieu se braqua une dernière fois. Dans un « baroud d'honneur », il voulut démontrer qu'il n'était pas cette marionnette décrite par Hanoi. La défiance venait de s'installer entre les alliés⁷². Le principe de la négociation confère une reconnaissance aux différentes parties en présence. En persistant dans son positionnement rigide, Thieu fut désavoué. Ce n'est qu'à la fin de l'année 72, mis devant une exigence de signature qu'il essaya d'agir pour sortir de ce rôle de « marionnette » tant moqué par les Nord-Vietnamiens.

Les protagonistes présentés, il convient d'aborder la distribution de puissance de chacun d'eux. L'asymétrie entre les parties rendit ces négociations tendues.

III – L'Approche structurelle

Cette approche permet d'expliquer les résultats de la négociation par le rapport de force et la distribution de puissance entre les parties. Il est ainsi possible de définir si celle-ci fut distributive ou intégrative, à savoir conflictuelle ou coopérative, s'il s'agissait d'une puissance « over » ou d'une puissance « with ». De fait, la notion de confiance et de bonne foi est primordiale dans ce type d'étude. Dans notre cas, encore eut-il fallu que ces termes de confiance et de bonne foi y trouva place, ce qui par le jeu des différents protagonistes ne fut pas le cas, loin s'en faut. L'absence de restauration de confiance entre les parties demeure l'une des caractéristiques majeure de ces négociations.

Au vue des fortes personnalités composant les différentes parties et le contexte de négociation dans les combats, les pourparlers se déroulèrent dans une ambiance de « bâton et carotte » ou d'une part l'objectif du plus fort serait de faire plier le plus faible. Ainsi le Nord-Vietnam négociait-il lorsque les pressions s'intensifiaient⁷³. Cela pouvait être aussi source d'échec : l'ultimatum américains de l'été 69, selon lequel, si des progrès substantiels n'aboutissaient pas, les Américains prendraient des mesures aux conséquences désastreuses. Cela n'eut aucun effet sur le gouvernement de Hanoi : l'attaque de Cam Ranh Bay du 6 août reste une « surprise » pour les Américains.

Cette notion d'approche structurelle peut s'expliquer par l'importance que la puissance confère aux négociateurs. Lewicki donne comme définition de la puissance, « la capacité d'obtenir ce que le négociateur veut »⁷⁴. Cette puissance peut-être utilisée pour dominer et contrôler, ou être

⁷¹ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002

⁷² Ibidem

⁷³ Kissinger Henry, *Diplomatie*, Fayard, 1996, 860 p

⁷⁴ *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain

partagée dans un travail commun. C'est ce qui distingue une négociation distributive de celle coopérative.

Dans notre étude, Richard Nixon et Henry Kissinger ont longtemps cru qu'en se servant de leur supériorité militaire, ils arriveraient à faire fléchir les Nord-Vietnamiens⁷⁵. Force fut de constater que cela n'eut aucun effet, et qu'il fallut utiliser d'autres moyens, les pourparlers mêmes secrets n'aboutissaient pas. Chaque partie demeurait sur sa position : un retrait honorable pour les Américains, le respect de la zone démilitarisée, et le retour des prisonniers. Pour les Nord-Vietnamiens, les conditions étaient les mêmes depuis 1965 : le départ de Thieu, l'indépendance et la réunification du Vietnam. De fait, de quel côté se situait la véritable puissance ? Celle efficace et aboutissant à ce que l'on veut. Dans cette problématique, il est possible de rejoindre la stratégie du faible au fort, ou comment le faible peut vaincre le fort⁷⁶.

Dans ce type d'approche structurelle, la recherche de puissance suit trois stratégies différentes : les intérêts de chacun, les droits et le pouvoir. Compte tenu de l'asymétrie du conflit et des revendications des Nord-Vietnamiens s'appuyant sur les accords de Genève de 1954, leurs leviers pouvaient de prime abord correspondre au droit et intérêts. Ceux de réunifier leur pays. Le pouvoir n'était-il pas leur premier leitmotiv : réunir le pays afin d'y étendre leur révolution prolétarienne et instaurer un régime communiste en éliminant le gouvernement de Saigon.

Dans leur volonté de faire plier le Nord-Vietnam, les Américains étaient en recherche de mesures menaçantes. « Diplomatie et stratégie devaient s'étayer mutuellement »⁷⁷, ce qui impliquait d'accompagner un acte militaire d'un acte diplomatique. Dès lors, comment la confiance pouvait-elle être restaurée : deux parties avaient toujours une option militaire à mettre en œuvre en cas d'échec. Dans le cas du Nord-Vietnam se fut, lorsqu'en 1972 cherchant à progresser dans la négociation, Hanoi soupçonna Washington de vouloir conserver des forces résiduelles dans le sud⁷⁸. Côté américain, rappelons la finalité des bombardements de Noël 72 : faire fléchir une bonne fois pour toute Hanoi et impressionner Thieu pour une signature.

Enfin, cette asymétrie de distribution de puissance fit apparaître un problème : celui du partage de l'information. Comme évoqué précédemment, les études concernant la guerre du Vietnam et ses négociations rapportent des difficultés de communication et de traduction dont chaque partie en a recherché l'exploitation⁷⁹.

Cette approche structurelle permet aussi de dégager quelle serait la Meilleure Solution de Repli (*MESORE*) ou Best Alternative To a Negotiated Agreement (*BATNA*). Dans les deux cas, la *MESORE* de chacun fut les principaux points des accords : l'indépendance pour le Vietnam assorti du retrait américain et du départ de Thieu, « une paix dans l'honneur » et le retour des prisonniers de guerre pour Washington. Le corollaire à cette notion est la Worse Alternative To a Negotiated Agreement (*WATNA*). Elle fut identifiée par les Américains dès le début des combats. La pire des situations aurait été un retrait unilatéral, comme une capitulation. Tout au

⁷⁵ Hanhimäki Jussi M, « *La négociation dans les combats : la Conférence de Paris et la fin de la guerre du Vietnam* », *Relations internationales*, 2008/3 (n° 135), p. 53-72. DOI : 10.3917/ri.135.0053. URL : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2008-3-page-53.htm>

⁷⁶ Arreguin-Toft, Ivan. « *How the weak win wars: A theory of asymmetric conflict* ». *International Security* 26, n° 1 (2001): 93-128.

⁷⁷ Henry Kissinger in Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

⁷⁸ Prados, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin

⁷⁹ Guerre du Vietnam : Au cœur des Négociations secrètes Documentaire, Arte et Public Sénat, 2014 <https://www.youtube.com/watch?v=ZIEgaq4TUZI>

long de cette période de pourparlers, cette issue à éviter fut leur principale appréhension. Quant aux Nord-Vietnamiens, attachés à la lutte d'une révolution socialiste, il est peu probable qu'ils aient envisagés d'abandonner leur combat.

Concernant la notion de confiance, Lewicki en donne la définition suivante : « *confident positive expectations about another's motives with respect to oneself in situations entailing risk* »⁸⁰. Il distingue trois dimensions de confiance : Calculus-based Trust, Knowledge-based Trust et Confidence-based trust. Dans cette négociation, cette notion n'avait aucune d'existence : comment les Nord-Vietnamiens pouvaient-ils avoir la moindre confiance dans l'Américain⁸¹, et réciproquement. Par ailleurs, entre Henry Kissinger et Richard Nixon, les relations étaient d'une telle ambiguïté qu'il pouvait y avoir des surprises. Lorsque le 8 juin 1969, Richard Nixon annonça le premier retrait de 25 000 hommes lors de son déplacement à Midway, il retira par la même occasion plusieurs cartes dans la négociation et la persuasion de son conseiller⁸².

Cette distribution de puissance présentée, il convient d'aborder l'approche stratégique qui peut s'expliquer selon les « théories des jeux ».

IV – Approche stratégique

Dans cette période de Guerre Froide, les relations entre les deux blocs pouvaient être associées aux jeux à somme nulle : ce qui était perdu pour l'un était gagné pour l'autre.

Cependant, dans la négociation qui nous occupe, le rapport des forces en présence ne permettait pas de s'arrêter à ces simples jeux, puisque ce qui semblait perdu pour l'un ne l'était pas forcément gagné pour l'autre.

Cette approche fait appel à la rationalité des choix dont la pierre angulaire est la confiance. Toute la subtilité dans ce type de discussions est de renouer, reconstruire ce sentiment que l'on peut se fier à l'autre en éliminant la défiance et la méfiance nées de cette situation conflictuelle.

Il faut donc aller plus dans l'analogie des « théories des jeux » qui furent développées par des chercheurs de la Rand Corporation (Recherche et développement), think tank apparu après la Seconde Guerre Mondiale. L'utilisation de cette similitude aux jeux permet de poser différentes hypothèses de combinaisons d'actions en fonction du positionnement des acteurs.

La principale théorie utilisée dans le cadre des négociations internationales est celle du « dilemme du prisonnier » : ce « jeu » essentiellement basé sur la confiance et la coopération, met en scène deux ou plusieurs individus qui se font face et peuvent utiliser l'affrontement ou la coopération comme stratégie.

Si l'on observe la situation du point de vue Américain, Richard Nixon avait trois problèmes : la guerre contre le Nord-Vietnam, Nguyen Van Thieu au sud et l'opinion américaine en interne. Dans cette trilogie infernale, les manœuvres de Nixon devinrent problématiques puisque à chaque prise de position, il n'y avait aucun consensus. S'il décidait de bombarder massivement,

⁸⁰ *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain

⁸¹ Guerre du Viêtnam : Au cœur des Négociations secrètes Documentaire, Arte et Public Sénat, 2014
<https://www.youtube.com/watch?v=ZIEgaq4TUzI>

⁸² Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

les Nord-Vietnamiens ne fléchissaient pas pour autant. Nguyen Van Thieu n'y trouvait satisfaction, et l'opinion manifestait son désaccord. En 1969, l'administration Nixon fut alors prise entre le marteau et l'enclume⁸³ : utiliser l'option de l'escalade militaire auraient eu des conséquences désastreuses sur le plan domestique et international ; un retrait unilatéral immédiat aurait entraîné l'abandon du Sud-Vietnam, ruinant toute crédibilité des Etats-Unis. Chaque option était soumise à controverse : qui de l'opinion, de Thieu ou des Nord-Vietnamiens trouveraient satisfaction ? Quelle pouvait-être la meilleure des combinaisons pour Nixon ?

Côté Nord-Vietnamien, ce type de dilemme ne se posait pas : le Politburo définissait les objectifs, l'armée populaire exécutait. C'est en quelque sorte toute la problématique entre démocratie et régime totalitaire. Ces dilemmes américains étaient sans aucun doute le résultat de doctrines réformistes et de théories universitaires favorables à une escalade progressive⁸⁴. Dans ses mémoires, Alexander Haig, ancien Secrétaire Général à la Maison Blanche estima que si Nixon avait dès 1969 utilisé les frappes massives de Noël 72, la guerre n'aurait pas duré 3 ans de plus⁸⁵

A ces théories des jeux, Richard Nixon en utilisa une supplémentaire et plutôt particulière, qu'il définissait dès 1969. Confiant à son conseiller Harry Haldeman sa « théorie du fou », où l'ensemble des adversaires devaient croire qu'il était prêt à tout pour finir cette guerre⁸⁶. On retrouve cette théorie aussi sous le nom de « stratégie du bombardier fou ». C'est à cette époque que Nixon tenta de l'utiliser pour ramener les Nord-Vietnamiens à la table des négociations et inciter les soviétiques à exercer de l'influence sur Hanoi. Aussi, ordonna-t-il des exercices militaires secrets mais de grande ampleur. Il s'agissait de mettre en état d'alerte nucléaire les forces américaines. Ces manœuvres seraient détectées par les soviétiques, mais demeurèrent inconnues du grand public. Cette démonstration n'eut pas l'effet escompté : elle fut qualifiée de « coup de menton », tout juste de simples tentatives d'intimidations, faisant apparaître Nixon comme un « tigre de papier »⁸⁷.

C'est sans doute la relation de Richard Nixon et Henry Kissinger et leur conception particulière de la politique étrangère à la fois autoritaire, opaque et systémique et leur esprit de système qui leur permit de repenser la conduite de la guerre froide⁸⁸. L'opposition frontale n'aboutissant pas, ils choisirent de négocier de façon habile avec les adversaires pour en tirer profit⁸⁹. Ce fut la mise en place de la « diplomatie triangulaire » en intégrant une politique de détente vis-à-vis de l'URSS et de la Chine, certes rivaux des États-Unis, mais aussi alliés du Nord-Vietnam.

L'introduction d'une tierce partie n'allait-il pas permettre de trouver le bon équilibre ?

Dans la théorie des jeux, le noyau central est le théorème de l'équilibre de Nash. Ce dernier fut élaboré par John Nash dans les années 50 et pose le principe de l'interaction stratégique qu'ont des individus qui s'affrontent et dont le résultat dépendra des actions des différents participants. Ce théorème énonce que tout jeu dans lequel les agents présentent un ensemble fini de stratégie

⁸³ Ibidem

⁸⁴ Ibidem

⁸⁵ Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

⁸⁶ Huret, Romain. 2009. *De l'Amérique ordinaire à l'État secret: le cas Nixon*. Histoire. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

⁸⁷ Ibidem

⁸⁸ Ibidem

⁸⁹ Ibidem

possède au moins un équilibre de Nash⁹⁰. Nous étions dans un contexte de guerre froide. Une course à l'armement se réalisait de part et d'autre de l'Atlantique. La Chine n'était pas en meilleurs termes avec son voisin soviétique, et ses relations se tendaient avec Hanoi depuis novembre 71⁹¹. Pour chacun des protagonistes, il fallait un élément pour « reprendre la main ». Pour l'URSS et les États-Unis, il fallait un compromis dans cette course effrénée à l'armement de plus en plus couteuse. Pour la Chine, il lui fallait trouver sa place sur la scène internationale. Il leur fallait une stratégie qui réponde à leurs intérêts communs afin que chacun puisse y trouver le bon équilibre.

Ainsi, en développant des relations d'ouverture vers la Chine et l'URSS, Richard Nixon impliqua-t-il ces deux pays dans le dénouement de l'accord. Il s'agissait de mettre en place un processus de normalisation des relations diplomatiques entre les trois pays et permettre l'ouverture d'échanges, et d'autre part, de permettre la signature d'accords de limitations d'armement avec l'URSS. Contre la signature de ces différentes conventions, Nixon sensibilisaient ses nouveaux partenaires à sa cause vietnamienne en isolant un peu plus Hanoi. Ainsi au lendemain des Accords de Paris, le journal de Hanoi, Nhan Dan estimait dans son éditorial que les *puissances communistes avaient sacrifié l'international prolétariat pour s'accommoder avec l'impérialisme américain et leur politique de réconciliation*⁹².

Chacun y trouvait sa solution, son équilibre. A la suite du sommet de Moscou et des rencontres de Pékin, la situation au Vietnam changea de tournure. Après les dernières offensives du printemps 72, les Nord-Vietnamiens revinrent à la table des négociations. C'est sur la période de l'été 72 que les rencontres secrètes furent le plus fructueuses au point d'aboutir, bon an, mal an, à un avant projet sérieux à la fin de la même année.

Enfin, au lendemain des accords, l'URSS et la Chine cessèrent leurs aides au Nord-Vietnam. Hanoi estima avoir été sacrifié au nom de nouvelles relations internationales pro-américaines⁹³.

C'est ainsi, comme nous le verrons dans l'approche processuelle, que les rencontres toujours privées du 8 au 11 octobre 1972, seront le virage vers un accord. L'une et l'autre parties cédèrent sur les points litigieux et permirent d'arrêter un projet d'accord sérieux⁹⁴. Malheureusement, l'objection de Nguyen Van Thieu rebattit les cartes, et dans une ultime tentative d'intimidation à l'intention de Hanoi et de communication pour Saigon, les Américains lancèrent les bombardements de Noël. Le 29 décembre Richard Nixon suspendit ces attaques, et le 8 janvier 1973, tout le monde revint à la table des négociations.

L'étude des différentes approches a permis d'établir les forces et stratégies en présence. Ces éléments vont ainsi permettre de comprendre pourquoi cette négociation des accords de Paris fut de si longue haleine.

⁹⁰ L'équilibre de Nash. Canal-u.tv. Université numérique Economie Gestion.

https://www.canal-u.tv/video/canal_auneg/1_equilibre_de_nash.12276

⁹¹ Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

⁹² Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

⁹³ Ibidem

⁹⁴ Isoart Paul. L'Accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam. In: *Annuaire français de droit international*, volume 18, 1972. pp. 101-121.

V – L'Approche processuelle

Cette dernière approche permet d'établir le déroulé de la négociation quand la situation arrive à maturité. Elle se déroule selon trois phases : le diagnostic, la formulation et les détails. Le respect de ces étapes permettra de déboucher sur des négociations fructueuses. Bien entendu ces phases ne sont pas toujours linéaires, loin de là.

Dans notre affaire, il est bien difficile de les distinguer. D'une part, cette négociation s'est déroulée dans les combats. Il n'y eu pas de préliminaire à une pause permettant des pourparlers. Tout se fit de façon coercitive et dans la force. Seul, sans doute le diagnostic fut posé et resta stable : face au désastre de cette guerre, il fallait la cesser. Cela mis près de 10 ans. Il fut posé dès 1965 à la faveur des mouvements d'opinion intellectuelle américaine⁹⁵, lorsque les États-Unis prirent conscience de l'intérêt d'arrêter le désastre au retour des premiers cercueils de soldats américains, ce qui détermina leur point de sécurité. L'enjeu du litige valait-il le coût humain et sociétal qui se profilait ? Quant aux Nord-Vietnamiens, tout fléchissement de l'adversaire était bon à prendre et permettrait d'avancer vers une victoire.

Cette première idée de négociation fut établie sous le nom de « Mayflower » par l'intermédiaire du canadien Blair J. Seaborn⁹⁶. Cette tentative d'ouverture de paix entendait faire appel à la médiation des soviétiques chargés d'informer Hanoi que la suspension des bombardements signifiait une volonté de paix et attendait une réponse⁹⁷.

Hanoi posa ses « quatre points » préalables à tout accord : le retrait des États-Unis de l'Indochine, le peuple sud-vietnamien devant s'occuper de ses affaires et devant avoir un statut de neutralité, enfin, le Vietnam devait être réuni. Mais cette dernière n'aboutit pas.

Peut-on considérer les « quatre points » des Nord-Vietnamiens comme une formulation, comme une condition préalable ? Comme nous l'avons vu au cours de cet exposé, la confiance n'existait pas entre les parties, et quand bien même un cap fût-il franchi pour avancer, un pas en arrière était fait par la partie adverse. La formulation est la clé de tout accord. Elle peut être minimale ou salvatrice. C'est par elle que la paix pourrait être atteinte. Elle peut avoir la forme de concession, de compensation et/ou de construction.

Dans notre cas, ces quatre points proposaient la concession que les Américains devaient faire : se retirer unilatéralement du Sud-Vietnam. Ce qu'ils refusèrent. Une construction était par ailleurs proposée : celle d'un État Vietnamien indépendant. Quant à la compensation, elle interviendrait plus tard lors des négociations finales. Lorsque dans les accords secrets il fut mis en place un système d'échange comme une compensation déguisée : les États-Unis payèrent près de trois milliards de dollars pour récupérer une liste de prisonniers civils et militaires au Laos. Cet échange eut lieu le 1^{er} février 1972⁹⁸.

Il fallut attendre 1966 pour que, sous la pression de l'opinion, les Américains se créent une nouvelle position de négociation⁹⁹. Sous le nom de « Marigold », de nouvelles démarches

⁹⁵ Prados, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin

⁹⁶ Ibidem

⁹⁷ Prados, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin

⁹⁸ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002

⁹⁹ Ibidem

secrètes se mirent en place avec l’intermédiaire de diplomates italiens et polonais. Comme la précédente, elle échoua du fait de la reprise de la campagne de bombardement Rolling Thunder.

Dès 1967, le Président Johnson sollicita l’intervention de Henry Kissinger pour mettre en place une stratégie de négociation¹⁰⁰, qui « serait un début, mais non la fin des difficultés »¹⁰¹. Il utilisa alors la médiation de deux scientifiques français de sa connaissance : Raymond Aubrac, ancien résistant et ami d’Ho Chi Minh, et Herbert Marcovitch, microbiologiste à l’Institut Pasteur¹⁰². Les deux hommes rencontrèrent Ho Chi Minh le 24 juillet 1967, puis Pham Van Dong, ministre des affaires étrangères de Hanoi¹⁰³. Les discussions se poursuivirent jusqu’à la fin de cette année là, certes sans effet immédiat. Lorsqu’en 1968, le Président Johnson renonça à se présenter aux élections présidentielles et annonça l’arrêt des bombardements, un accord permit, enfin, l’ouverture de négociations à Paris.

Le désastre de l’Offensive du Têt venait aussi de se produire. Elle fut une victoire militaire américaine, mais néanmoins une catastrophe médiatique, corolaire à la défaite militaire Nord-Vietnamienne, qui au regard de l’opinion internationale gagnait ses faveurs.

Selon le principe que le diagnostic fut posé dès 1965, la formulation de base en 1966, ce nouveau tournant va nous permettre d’en atteindre, loin s’en faut, les détails.

Malheureusement, cette nouvelle phase de 1968 ne va pas être immédiatement fructueuse. Ce n’est que le 13 mai 1968, que le premier round eut lieu à l’Hôtel Majestic en présence de Averell Hariman, Cyrus Vance, Andrew Goodpaster et Philip Habib pour les États-Unis. Xuan Thuy, Ha Van Lau, Phan Hien, Nguyen Minh Vy et Nguyen Than représentaient le Nord-Vietnam¹⁰⁴. Ces derniers, membres du Politburo nord-vietnamien représentèrent la propagande du parti des travailleurs¹⁰⁵. Si le début de la rencontre fut cordiale, le reste demeura infructueux et ce, jusqu’au début de l’année 69. Lors de ces rounds, ils étaient questions de savoir qui serait à la table des négociations, chacun proposant ses alliés respectifs, et, il fallut pas moins de trois mois pour déterminer la forme de la table. En carré ou en losange pour le Nord-Vietnam, en face à face pour les Américains¹⁰⁶. Finalement, ce ne fut que le 15 janvier 1969 que l’URSS, pour sortir de cette impasse, proposa d’utiliser une large table ronde et deux petites rectangulaires pour la prise de note¹⁰⁷.

A ce stade, aucune avancée ne fut flagrante.

Ce n’est qu’après l’élection de Richard Nixon qu’une ultime médiation eu lieu par l’intermédiaire de Jean Santeny, dont la femme était une ancienne élève de Kissinger¹⁰⁸. Des négociations secrètes se mirent en place : si l’Hôtel Majestic était une façade médiatique, les

¹⁰⁰ Kissinger Henry, *A la Maison Blanche*, Fayard, 1979.

¹⁰¹ Ibidem

¹⁰² Journaux Pierre, *Des artisans de la paix dans le secret de la diplomatie – Vers un règlement pacifique de la guerre au Vietnam 1967-1973*. Avril 2001, Institut Pierre Renouvin, Université de Paris.

¹⁰³ Ibidem

¹⁰⁴ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

¹⁰⁵ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

¹⁰⁶ Ibidem

¹⁰⁷ Ibidem

¹⁰⁸ Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

discussions sérieuses auraient lieu au 11 rue de la Darthe à Choisy-le-Roi, puis à Gif-sur-Yvette, dans deux pavillons propriété du parti communiste français en proche banlieue parisienne.

Nixon proposa alors un programme en huit points (sur la base des quatre précédents) qui resta d'actualité jusqu'en 1973. Si ces négociations furent si longues à se mettre en place, cela signifie qu'aucune avancée n'était possible, chacun restant sur ses positions et voulant de manières coercitives, menacer, faire fléchir l'adversaire. En l'occurrence, Hanoï ne céda rien et resta sur ses positions de préalable à la paix, soit un retrait unilatéral des Américains et le départ de Thieu. Les Nord-Vietnamiens allaient tout ce temps lier la question militaire à la question politique, alors que Washington exigeait une distinction des problèmes.

Comme vu précédemment, c'est à cette époque que Nixon et Kissinger commencèrent à introduire la notion de linkage et de diplomatie triangulaire. Nixon espérait ainsi que les Soviétiques feraient pression sur Hanoï, alors qu'il venait d'ouvrir des négociations de désarmement avec eux. Comme déjà évoqué, le retour de Hanoï se fit en 10 points qui, ce qui était à prendre ou à laisser.

L'équilibre pour que chacun se pose à la table des négociations se mit en place au premier semestre 72 : les rencontres américano-soviétiques et sino-américaines avaient isolé Hanoi dont la dernière offensive de printemps fut désastreuse. Si Nixon réussissait à l'international, les déconvenues domestiques ne prenaient pas fin : l'opposition dans le pays grandissait, l'opinion devenait survoltée, le Congrès et le Sénat menaçaient chaque jour de bloquer le financement de la guerre. Dos au mur les différentes parties s'installèrent sérieusement dans les rounds secrets. L'été 72 vit de grandes avancées dans les échanges. Des accords furent rédigés en octobre en prévision d'une signature avant la nouvelle présidentielle américaine. Ce fut sans compte sur l'homme oublié de l'affaire : Nguyen Van Thieu. Bien conscient de la nécessité de cet accord pour Nixon en campagne électorale pour sa réélection, il se figea dans un refus de signature¹⁰⁹. Cette attitude provoqua un délitement d'une situation pourtant bien engagée, puisque « la paix était à portée de main » selon Henry Kissinger¹¹⁰.

Comme dans une partie de poker à 5 cartes, Nixon joua sa dernière partie : promesses qu'il savait vaine à l'égard de Thieu, déchainement des bombardements sur Hanoi pour faire fléchir les Nord-Vietnamiens¹¹¹, alors que l'administration Nixon craignait que le nouveau Congrès ne ferma les crédits pour les dépenses militaires en faveur du Sud-Vietnam. Pour compléter toutes ces difficultés, les prémisses du Watergate faisaient leurs apparitions. La situation de Nixon devenait de plus en plus inconfortable. Il était grand temps de conclure.

Ce ne fut donc qu'après 12 rounds de négociations secrètes qu'un accord fut signé le 23 et 27 janvier 1973 : le 23 janvier, Henry Kissinger et Le Duc Tho le paraphèrent. Le 27 janvier, les différentes parties le signèrent, ainsi que les accords secrets entre Nord-Vietnamien et Américains.

¹⁰⁹ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

¹¹⁰ Kissinger Henry, *A la Maison Blanche*, Fayard, 1979.

¹¹¹ Asselin Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002

Conclusion

A l'appui des différents outils théoriques qui permettent de comprendre une négociation et d'en exploiter sa « substantifique moelle », n'était-il pas écrit que celle-ci serait infructueuse ? L'état d'esprit de l'époque, son contexte étaient-ils propices à un accord de paix et une réconciliation ? L'agenda même de ces pourparlers aurait-il permis une issue plus favorable ? Plus les négociations sont longues et fastidieuses, plus il est difficile d'en sortir et de signer un accord solide.

De toute évidence, ces accords imprécis et vagues seraient violés rapidement¹¹². Les versions américaines et vietnamiennes différaient sur plusieurs points tels que la nature de la guerre et le nombre d'États Vietnamiens : deux États dans la version américaine, un seul dans la vietnamienne¹¹³.

Ces accords étaient-ils réellement destinés à instaurer la paix par un établissement, puis un maintien, voir une imposition et une consolidation comme nous pouvons le concevoir aujourd'hui ? Ou s'agissait-il d'un simple accord diplomatique entre les deux principaux belligérants, un peu comme une connivence, comme le sous-entend Pierre Asselin dans *A bitter peace*, pour sortir d'une mauvaise situation, chacun reprenant le cours de ses intérêts ensuite¹¹⁴ ?

Il fallut l'Offensive du Têt et l'aggravation de la situation domestique aux États-Unis pour motiver sous la contrainte, les Américains à mettre en œuvre des négociations qu'ils voulaient rapides. La situation tant militaire que politique se délitait de toute part : le nombre de soldats tués ne faisait qu'augmenter rendant insupportable cette guerre au regard de l'opinion qui n'adhérait pas à ce conflit. La situation fut telle qu'elle atteint des paroxysmes de violences au cours de l'année 72¹¹⁵.

Y'avait-il d'autres solutions ou alternatives à cette situation ? L'étude de ce type de négociation dans les combats démontre à quels points la nécessité et la primauté de la communication, de la bonne foi et de la confiance sont nécessaires pour avancer et construire une paix.

En l'occurrence, au terme de toutes ces années de négociations, s'il y eut bien un cessez-le-feu, il ne concerna que deux parties sur les trois, la guerre civile vietnamienne ayant continué. A la lecture des accords, n'était-ce pas prévisible ? Malgré la reconnaissance du peuple vietnamien¹¹⁶, les conclusions de janvier 73 ne permirent pas la construction d'une paix solide et durable.

Cependant, ces négociations ne furent-elles pas l'occasion d'un rapprochement entre les deux grandes puissances ? L'introduction d'une diplomatie triangulaire impliquant l'URSS et la Chine aboutit néanmoins aux premiers accords de désarmement, prélude à une politique de détente d'envergure.

¹¹² Ibidem

¹¹³ Ibidem

¹¹⁴ Ibidem

¹¹⁵ Coppolani, Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013

¹¹⁶ Isoart Paul. L'Accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam. In: *Annuaire français de droit international*, volume 18, 1972. pp. 101-121.

Bibliographie

Monographies

DUROSELLE Jean-Baptiste, KASPI André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Tome 2, 16^e édition : ARMAND COLIN, 2017, 683 p.

KISSINGER Henry, *Diplomatie*, FAYARD, 1996, 860 p.

KISSINGER Henry, *A la Maison Blanche*, FAYARD, 1979.

COPPOLANI Antoine. *Richard Nixon*. Paris: Fayard. 2013.

HURET Romain. 2009. *De l'Amérique ordinaire à l'État secret: le cas Nixon*. Histoire. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

ASSELIN Pierre, *A bitter peace : Washington, Hanoi and the making of the Paris Agreement*. The University of North Carolina Press. Chapel Hill and London. 2002.

Ouvrages collectifs

BERKOVITCH Jacob, KREMENUYK Victor, ZARTMAN William, *The SAGE Handbook of conflict resolution*, Thousand Oaks : SAGE Publications, 2009, 704 p.

DESPORTES Vincent, CHAOUAD Robert et VERZEROLI Marc, « *Du Viêt Nam au Mali, comment finit-on les guerres ?* », *Revue internationale et stratégique*, 2013/3 (n° 91), p. 117-127. DOI : 10.3917/ris.091.0117. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-117.htm>

PRADOS, John, et Johan-Frédéric Hel-Guedj. 2016. *La guerre du Viêt Nam: 1945-1975*. Paris: Perrin.

McNAMARA, Robert S, VANDEMARK Brian, LACOUTURE Jean, et CHEMLA Paul. 1996. *Avec le recul: la tragédie du Vietnam et ses leçons*. Paris: Seuil.

Articles scientifiques

ISOART Paul. *L'Accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam*. In: *Annuaire français de droit international*, volume 18, 1972. pp. 101-121.

DOI: <https://doi.org/10.3406/afdi.1972.1692>, www.persee.fr/doc/afdi_0066_3085_1972_num_18_1_1692

HANHIMÄKI JUSSI M, « *La négociation dans les combats : la Conférence de Paris et la fin de la guerre du Viêt-nam* », *Relations internationales*, 2008/3 (n° 135), p. 53-72. DOI : 10.3917/ri.135.0053. URL : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2008-3-page-53.htm>

ARREGUIN-TOFT, Ivan. « *How the weak win wars: A theory of asymmetric conflict* ». *International Security* 26, n° 1 (2001): 93-128.

JOURNAUX Pierre, *Des artisans de la paix dans le secret de la diplomatie – Vers un règlement pacifique de la guerre au Vietnam 1967-1973*. Avril 2001, Institut Pierre Renouvin, Université de Paris.

Working paper

Rosoux, Valérie. *Dossier de lecture, International Negotiation*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 2009

de Wilde Tanguy. *Cours d'introduction à la géopolitique*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

Documents officiels

Accords sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud Vietnam (Paris, 27 janvier 1973), Bulletin d'information du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam. dir. De publ. Bui Duy Tân. 27.01.1973, n° 4-5. Paris: Bulletin d'information du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/accord_sur_la_cessation_de_la_guerre_et_le_retablissement_de_la_paix_au_sud_vietnam_paris_27_janvier_1973-fr-656ccc0d-31ef-42a6-a3e9-ce5ee7d4fc80.html

Les accords de la conférence de Genève, du 20 au 21 juillet 1954, mettent fin à la guerre d'Indochine et règlent les détails de la cessation des hostilités entre la France, le Cambodge et le Laos.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/accords_sur_la_cessation_des_hostilites_en_indochine_genève_20_21_juillet_1954-fr-b560c1d3-4163-4551-aff5-6886910edac1.html

Documentaires audiovisuels

Guerre du Viêtnam : *Au cœur des Négociations secrètes*, Documentaire, Arte et Public Sénat, 2014
<https://www.youtube.com/watch?v=ZIEgaq4TUzI>

L'équilibre de Nash. Canal-u.tv. Université numérique Economie Gestion.
https://www.canal-u.tv/video/canal_aunege/1_equilibre_de_nash.12276

Annexe

Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud Vietnam (Paris, 27 janvier 1973)

Le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam avec l'accord du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam,
Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avec l'accord du Gouvernement de la République du Vietnam,

Dans le but de mettre fin à la guerre et de rétablir la paix au Vietnam sur la base du respect des droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien et du droit d'autodétermination de la population sud vietnamienne et aux fins de contribuer à la consolidation de la paix en Asie et dans le monde,
Sont convenus des dispositions suivantes qu'ils s'engagent à respecter et à exécuter:

Chapitre Premier

Droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien

Article premier

Les Etats-Unis d'Amérique et tous les autres pays respectent l'indépendance, la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale du Vietnam consacrées par les Accords de Genève de 1954 sur le Vietnam.

Chapitre II

Cessation des hostilités - Retrait des troupes

Article 2

Le cessez-le-feu sera réalisé sur toute l'étendue du Sud Vietnam à compter de vingt-quatre heures G.M.T. le 27 Janvier 1973.

A la même heure, les Etats-Unis d'Amérique mettront fin à toutes les activités militaires de toutes leurs forces terrestres, aériennes, navales, d'où qu'elles viennent, contre la République Démocratique du Vietnam et cesseront le minage des eaux territoriales, des ports et des cours d'eau de la République Démocratique du Vietnam. Immédiatement après l'entrée en vigueur du présent Accord, les Etats-Unis d'Amérique dragueront, neutraliseront définitivement et détruiront toutes les mines posées par eux dans les eaux territoriales, les ports et les cours d'eau au Nord Vietnam.

La cessation totale des hostilités mentionnée au présent article est de caractère durable et sans limite de temps.

Article 3

Les parties s'engagent à maintenir le cessez-le-feu et à garantir une paix durable et stable.

Dès que le cessez-le-feu entre en vigueur:

a) Les forces des Etats-Unis d'Amérique et celles des autres pays alliés aux Etats-Unis d'Amérique et à la République du Vietnam restent sur leurs positions respectives en attendant la mise en exécution du plan de leur retrait. La Commission militaire mixte quadripartite mentionnée à l'Article 16 déterminera les modalités.

b) Les forces armées des deux parties sud-vietnamiennes restent sur leurs positions respectives. La Commission militaire mixte bipartite mentionnée à l'Article 17 déterminera les zones placées sous leur contrôle respectif et les modalités de stationnement des troupes.

c) Les forces régulières de toutes les armées et armes ainsi que les forces irrégulières appartenant aux différentes parties au Sud Vietnam doivent cesser toutes actions offensives et se conformer scrupuleusement aux dispositions suivantes:

- Sont interdits tous actes de force sur terre, dans les airs et sur mer;

- Sont interdits tous les actes hostiles, actes de terreur et actes de représailles de toutes les deux parties.

Article 4

Les Etats-Unis d'Amérique cessent leur engagement militaire ou leur ingérence dans les affaires intérieures du Sud Vietnam.

Article 5

Dans un délai de soixante jours à compter du jour de la signature du présent Accord, doit être achevé le retrait total du Sud Vietnam de toutes les troupes, de tous les conseillers militaires et de tout le personnel militaire, y compris le personnel technique militaire et le personnel militaire en liaison avec le programme de pacification, de tous les armements et munitions et de tout matériel de guerre appartenant aux Etats-Unis d'Amérique et aux autres pays étrangers mentionnés à l'Article 3(a). Les conseillers des

pays susmentionnés auprès des organisations para-militaires et de la police se retireront aussi dans le même délai.

Article 6

Le démantèlement de toutes les bases militaires au Sud Vietnam qui appartiennent aux Etats-Unis d'Amérique et aux autres pays étrangers mentionnés à l'Article 3(a) s'achèvera dans un délai de soixante jours à compter du jour de la signature du présent Accord.

Article 7

Dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu jusqu'à la formation du gouvernement visé à l'Article 9(b) et à l'Article 14 du présent Accord, les deux parties sud vietnamiennes n'accepteront pas l'introduction au Sud

Vietnam des troupes, des conseillers militaires et du personnel militaire, y compris le personnel militaire technique, des armements et munitions, et du matériel de guerre.

Les deux parties sud vietnamiennes seront autorisées à procéder à des remplacements périodiques des armements, des munitions et du matériel de guerre qui auront été détruits, endommagés, usés ou épuisés depuis le cessez-le-feu, sur la base: nombre pour nombre, de mêmes caractéristiques et propriétés, sous surveillance de la Commission militaire mixte des deux parties sud vietnamiennes et de la Commission internationale de contrôle et de surveillance.

Chapitre III

Remise du personnel militaire capturé, des civils étrangers capturés et du personnel civil vietnamien

capturé et détenu

Article 8

a) La remise du personnel militaire capturé des parties et des civils étrangers capturés des parties s'opérera parallèlement au retrait des troupes visé à l'Article 5 et s'achèvera au plus tard à la date d'achèvement de ce retrait. Les parties échangeront les listes complètes du personnel militaire et de civils étrangers capturés susmentionnés le jour de la signature du présent Accord.

b) Les parties se prêteront mutuellement aide dans la recherche d'informations sur le personnel militaire des parties et les civils étrangers des parties disparus en mission, dans la localisation et l'entretien des sépultures en vue de créer des facilités aux opérations d'exhumation et de rapatriement des ossements, et prendront d'autres mesures nécessaires pour la recherche d'informations sur les personnes encore considérées comme disparues en mission.

c) La question de la remise du personnel civil Vietnamien capturé et détenu au Sud Vietnam sera résolue par les deux parties sud vietnamiennes sur la base des principes de l'Article 21(b) de l'Accord sur la cessation des hostilités au Vietnam du 20 Juillet 1954. Les deux parties sud vietnamiennes accompliront cette tâche dans un esprit de réconciliation et de concorde nationales, afin de mettre un terme à la haine, d'alléger les souffrances et de réunir les familles. Les deux parties sud vietnamiennes feront tout leur possible pour résoudre cette question dans les quatre-vingt dix jours qui suivront l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Chapitre IV

Réalisation du droit d'autodétermination de la population sud vietnamienne

Article 9

Le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'engagent à respecter les principes suivants sur la réalisation du droit d'autodétermination de la population sud vietnamienne:

a) Le droit d'autodétermination de la population sud vietnamienne est un droit sacré et imprescriptible que tous les pays sont tenus de respecter.

b) La population sud vietnamienne décide elle-même de l'avenir politique du Sud Vietnam au moyen d'élections générales vraiment libres et démocratiques, sous surveillance internationale.

c) Les pays étrangers n'imposeront à la population sud vietnamienne aucune tendance politique ou aucune personnalité.

Article 10

Les deux parties sud vietnamiennes s'engagent à respecter le cessez-le-feu et à maintenir la paix au Sud-Vietnam, à régler par voie de négociations les questions en litige et à éviter tout conflit armé.

Article 11

Immédiatement après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, les deux parties sud vietnamiennes:

- procèdent à la réalisation de la réconciliation et de la concorde nationales, la haine sera effacée, tous actes de représailles et de discrimination à l'encontre des personnes ou des organisations ayant collaboré avec l'une ou l'autre partie seront interdits.

- garantissent au peuple les libertés démocratiques: liberté individuelle, liberté de parole, liberté de presse, liberté de réunion, liberté d'organisation, liberté d'activités politiques, liberté de croyance, liberté de déplacement, liberté de résidence, liberté de choisir son travail et ses moyens d'existence, droit de propriété privée et liberté d'entreprise.

Article 12

a) Immédiatement après le cessez-le-feu, les deux parties sud vietnamiennes entrent en consultation dans l'esprit de réconciliation et de concorde nationales, de respect mutuel et de non-élimination réciproque, en vue de former un Conseil national de réconciliation et de concorde nationales ayant trois composantes égales. Ce Conseil fonctionne suivant le principe de l'unanimité. Après l'entrée en fonction du Conseil national de réconciliation et de concorde nationales, les deux parties sud vietnamiennes entreront en consultation pour former les Conseils des échelons inférieurs. Les deux parties sud vietnamiennes concluront le plus tôt possible un accord sur les questions intérieures du Sud Vietnam et œuvreront de leur mieux pour l'accomplissement de cette tâche dans un délai de quatre vingt-dix jours à compter de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, conformément aux aspirations de la population sud vietnamienne, à savoir la paix, l'indépendance et la démocratie.

b) Le Conseil national de réconciliation et de concorde nationales a pour attributions d'activer les deux parties sud vietnamiennes dans l'exécution du présent Accord, la réalisation de la réconciliation et de concorde nationales, l'exercice des libertés démocratiques. Le Conseil national de réconciliation et de concorde nationales organisera les élections générales libres et démocratiques visées à l'Article 9(b) et statuera sur les règlements et modalités desdites élections générales. Les institutions qui sont l'objet de ces élections générales seront décidées d'un commun accord par les deux parties sud vietnamiennes après consultations. Le Conseil national de réconciliation et de concorde nationales statuera également sur les règlements et modalités des élections régionales fixées par accord entre les deux parties sud vietnamiennes.

Article 13

La question des forces armées vietnamiennes au Sud Vietnam sera réglée par les deux parties sud-vietnamiennes dans l'esprit de réconciliation et de concorde nationales, d'égalité, de respect mutuel, sans ingérence étrangère, en conformité avec la situation d'après guerre. Parmi les questions soumises aux discussions entre les deux parties sud vietnamiennes, figurera celle des mesures pour la réduction des effectifs des forces armées des deux parties et la démobilisation des effectifs réduits. Les deux parties sud-vietnamiennes accompliront cette tâche le plus tôt possible.

Article 14

Le Sud Vietnam applique une politique étrangère de paix et d'indépendance. Le Sud Vietnam est disposé à entretenir des rapports avec tous les pays sans distinction de régime politique ou social, sur la base du respect mutuel, de l'indépendance et de la souveraineté et accepte l'aide économique et technique de n'importe quel pays pourvu que cette aide ne soit accompagnée d'aucune condition politique. La question de l'acceptation de l'aide militaire dans l'avenir au Sud Vietnam relève de la compétence du gouvernement formé après les élections générales au Sud Vietnam visées à l'Article 9(b).

Chapitre V

Réunification du Vietnam et relations entre les deux zones Nord et Sud du Vietnam

Article 15

La réunification du Vietnam se fera par étapes, par des moyens pacifiques, sur la base de discussions et d'accords entre le Nord et le Sud Vietnam, sans coercition, ni annexion d'une partie par l'autre et sans ingérence étrangère. Le délai pour la réunification sera fixé d'accord partie par le Nord et le Sud Vietnam.

En attendant la réunification du pays:

a) La ligne de démarcation militaire entre les deux zones au 17^e parallèle n'a qu'un caractère provisoire et ne constitue nullement une limite politique ou territoriale, conformément aux stipulations du Paragraphe 6 de la

Déclaration finale de la Conférence de Genève de 1954.

b) Le Nord et le Sud Vietnam respecteront la Zone démilitarisée de chaque côté de la ligne de démarcation militaire provisoire.

c) Le Nord et le Sud Vietnam entreront en négociations dans les meilleurs délais en vue de rétablir les relations normales dans différents domaines. Parmi les questions à être négociées figureront les modalités de mouvement civil à travers la ligne de démarcation militaire provisoire.

d) Le Nord et le Sud Vietnam ne participent à aucune alliance ou bloc militaires, n'autorisent aucun pays étranger à avoir des bases militaires, des troupes, des conseillers militaires, du personnel militaire sur leur sol respectif, comme l'ont stipulé les Accords de Genève de 1954 sur le Vietnam.

Chapitre VI

Commissions militaires mixtes, Commission internationale de contrôle et de surveillance, Conférence internationale

Article 16

a) Les parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam désigneront immédiatement leurs représentants pour former une Commission militaire mixte quadripartite ayant pour tâche de coordonner l'action des parties intéressées dans l'exécution des dispositions suivantes du présent Accord:

- Le premier paragraphe de l'Article 2 sur la réalisation du cessez-le-feu sur tout le Sud Vietnam;
- Article 3 (a) sur la réalisation du cessez-le-feu par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique et de celles des autres pays étrangers mentionnés dans cet article ;
- Article 3 (c) sur la réalisation du cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud Vietnam;
- Article 5 sur le retrait du Sud Vietnam des troupes des Etats-Unis d'Amérique et de celles des autres pays étrangers mentionnés à l'Article 3 (a);
- Article 6 sur le démantèlement des bases militaires au Sud Vietnam qui appartiennent aux Etats-Unis d'Amérique et aux autres pays étrangers mentionnés à l'Article 3 (a);
- Article 8 (a) sur la remise du personnel militaire capturé des parties et des civils étrangers capturés des parties;
- Article 8 (b) sur l'aide mutuelle dans la recherche d'informations sur le personnel militaire des parties et les civils étrangers des parties disparus en mission.

b) La Commission militaire mixte quadripartite fonctionne suivant le principe des consultations et de l'unanimité. Les différends seront transmis à la Commission internationale de contrôle et de surveillance.

c) La Commission militaire mixte quadripartite entrera en fonction immédiatement après la signature du présent Accord et mettra fin à ses activités dans un délai de soixante jours, après l'achèvement du retrait des troupes des Etats-Unis d'Amérique et de celles des autres pays étrangers mentionnés à l'Article 3(a) et l'achèvement de la remise du personnel militaire des parties et des civils étrangers capturés des parties.

d) Les quatre parties se mettront immédiatement d'accord sur l'organisation, la procédure de travail, les moyens d'activité et les dépenses de la Commission militaire mixte quadripartite.

Article 17

a) Les deux parties sud vietnamiennes désigneront immédiatement leurs représentants pour former une Commission militaire mixte bipartite ayant pour tâche de coordonner l'action des deux parties sud vietnamiennes dans l'exécution des dispositions suivantes du présent Accord:

- Le premier Paragraphe de l'Article 2 sur la réalisation du cessez-le-feu sur tout le Sud Vietnam, après la cessation des activités de la Commission militaire mixte quadripartite;
- Article 3(b) sur la réalisation du cessez-le-feu entre les deux parties sud vietnamiennes;
- Article 3(c) sur la réalisation du cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud Vietnam, après la cessation des activités de la Commission militaire mixte quadripartite;
- Article 7 sur l'interdiction d'introduire des troupes au Sud Vietnam et sur toutes les autres dispositions de cet article;
- Article 8(c) sur la remise du personnel civil vietnamien capturé et détenu au Sud Vietnam;
- Article 13 sur la réduction des effectifs militaires des deux parties sud vietnamiennes et la démobilisation des effectifs réduits.

8 / 34 03/07/2015

b) Les différends seront transmis à la Commission internationale de contrôle et de surveillance.

c) Après la signature du présent Accord, la Commission militaire mixte bipartite se mettra immédiatement

d'accord sur les mesures et l'organisation en vue d'assurer la réalisation du cessez-le-feu et le maintien de la paix au Sud Vietnam.

Article 18

a) Après la signature du présent Accord, il sera formé immédiatement une Commission internationale de contrôle et de surveillance.

b) En attendant les arrangements définitifs de la Conférence internationale visée à l'Article 19, la Commission internationale de contrôle et de surveillance rapporte aux quatre parties les questions relatives

au contrôle et à la surveillance dans l'exécution des dispositions suivantes du présent Accord:

- Le premier paragraphe de l'Article 2 sur la réalisation du cessez-le-feu sur tout le Sud Vietnam;
- Article 3(a) sur la réalisation du cessez-le-feu par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique et celles des autres pays étrangers mentionnés dans cet article;
- Article 3(c) sur la réalisation du cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud Vietnam;
- Article 5 sur le retrait du Sud Vietnam des troupes des Etats-Unis d'Amérique et de celles des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3(a);
- Article 6 sur le démantèlement des bases militaires au Sud Vietnam qui appartiennent aux Etats-Unis d'Amérique et aux autres pays étrangers mentionnés à l'Article 3(a);
- Article 8(a) sur la remise du personnel militaire capturé des parties et des civils étrangers capturés des parties.

La Commission internationale de contrôle et de surveillance forme des équipes de contrôle en vue de l'accomplissement de ses tâches. Les quatre parties se mettront immédiatement d'accord sur les lieux de stationnement et les activités de ces équipes.

Les parties créeront des facilités aux activités de ces équipes.

c) En attendant les arrangements définitifs de la Conférence internationale, la Commission internationale de contrôle et de surveillance rapporte aux deux parties sud vietnamiennes les questions relatives au contrôle et à la surveillance dans l'exécution des dispositions suivantes du présent Accord:

- Le premier paragraphe de l'Article 2 sur la réalisation du cessez-le-feu sur tout le Sud Vietnam, après la cessation des activités de la Commission militaire mixte quadripartite;
- Article 3(b) sur la réalisation du cessez-le-feu entre les deux parties sud vietnamiennes;
- Article 3(c) sur la réalisation du cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud Vietnam, après la cessation des activités de la Commission militaire mixte quadripartite;
- Article 7 sur l'interdiction d'introduire des troupes au Sud Vietnam et sur toutes les autres dispositions de cet article;
- Article 8(c) sur la remise du personnel civil vietnamien capturé et détenu au Sud Vietnam;
- Article 9(b) sur les élections générales libres et démocratiques au Sud Vietnam;
- Article 13 sur la réduction des effectifs militaires des deux parties sud vietnamiennes et la démobilisation

des effectifs réduits.

La Commission internationale de contrôle et de surveillance forme des équipes de contrôle en vue de l'accomplissement de ses tâches. Les deux parties sud vietnamiennes se mettront immédiatement d'accord sur les lieux de stationnement et les activités de ces équipes. Les deux parties sud vietnamiennes créeront des facilités aux activités de ces équipes.

d) La Commission internationale de contrôle et de surveillance comprend les représentants des quatre États suivants: la Pologne, le Canada, la Hongrie, l'Indonésie (ordre adopté dans le texte vietnamien selon l'alphabet vietnamien). Les représentants des pays membres de la Commission internationale en assumeront la présidence à tour de rôle, pendant des périodes fixées par la Commission internationale.

e) La Commission internationale de contrôle et de surveillance accomplit ses tâches en se conformant au principe du respect de la souveraineté du Sud Vietnam.

f) La Commission internationale de contrôle et de surveillance fonctionne suivant le principe de consultation et de l'unanimité.

g) La Commission internationale de contrôle et de surveillance commencera ses activités dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu au Vietnam. Elle cessera ses activités relatives aux dispositions concernant les quatre parties visées à l'Article 18(b), lorsque ses tâches de contrôle et de surveillance relatives aux dites dispositions auront été accomplies. Elle cessera ses activités relatives aux dispositions concernant les deux parties sud vietnamiennes visées à l'Article 18(c) sur la demande du gouvernement formé après les élections générales au Sud Vietnam visé à l'Article 9(b).

h) Les quatre parties se mettront immédiatement d'accord sur l'organisation, les moyens d'activités et les dépenses de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Les rapports entre la Commission internationale de contrôle et de surveillance et la Conférence internationale seront définis

d'un commun accord par la Commission internationale de contrôle et de surveillance et ladite Conférence.

Article 19

Les différentes parties conviendront de la tenue d'une Conférence internationale dans les trente jours qui suivront la signature du présent Accord, aux fins de prendre acte des Accords signés, de garantir la cessation de la guerre le maintien de la paix au Vietnam, le respect des droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien et du droit d'autodétermination de la population sud vietnamienne, et de contribuer au maintien et de la garantie à la paix en Indochine.

La République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis d'Amérique, au nom des parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam, proposeront d'inviter les parties suivantes à participer à la Conférence internationale : la République Populaire de Chine, la République Française, le Royaume Uni de Grande Bretagne, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (ordre adopté dans le texte vietnamien, selon l'alphabet vietnamien), les quatre Etats membres de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam.

Chapitre VII

Vis-à-vis du Cambodge et du Laos

Article 20

a) Les parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam doivent respecter strictement les Accords de Genève de 1954 sur le Cambodge et les Accords de Genève de 1962 sur le Laos, lesquels ont consacré les droits nationaux fondamentaux des peuples du Cambodge et du Laos, à savoir l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ces pays. Les parties doivent respecter la neutralité du Cambodge et du Laos.

Les parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam s'engagent à ne pas utiliser les territoires du Cambodge et du Laos pour se porter mutuellement atteinte à la souveraineté et à la sécurité et pour porter atteinte à la souveraineté et à la sécurité des autres pays.

b) Les pays étrangers mettront fin à toutes les activités militaires au Cambodge et au Laos, retireront de ces deux pays toutes troupes et tous conseillers militaires, personnel militaire, armements, munitions et matériel de guerre et s'abstiendront d'y réintroduire d'autres.

c) Les affaires intérieures du Cambodge et du Laos doivent être réglées par leur peuple respectif, sans ingérence étrangère.

d) Les problèmes ayant trait aux relations entre les pays d'Indochine seront réglés par les parties indochinoises sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, et de la non-ingérence réciproque dans les affaires intérieures.

Chapitre VIII

Relations entre la République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis d'Amérique

Article 21

Les Etats-Unis d'Amérique souhaitent que le présent Accord conduira à une époque de réconciliation avec la République Démocratique du Vietnam ainsi qu'avec tous les peuples d'Indochine. Selon leur politique traditionnelle, les Etats-Unis d'Amérique apporteront leur contribution au pansement des blessures de guerre et à l'oeuvre d'édification d'après-guerre en République Démocratique du Vietnam et dans toute l'Indochine.

Article 22

La cessation de la guerre, le rétablissement de la paix au Vietnam, ainsi que l'exécution stricte du présent Accord, créeront des conditions pour l'établissement entre la République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis d'Amérique des rapports nouveaux d'égalité et d'avantages réciproques sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de la non-ingérence réciproque dans les affaires intérieures de chaque pays. En même temps, tout cela assurera une paix stable au Vietnam et contribuera au maintien d'une paix durable en Indochine et dans le Sud-Est Asiatique.

Chapitre IX

Dispositions diverses

Article 23

L'Accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam entrera en vigueur dès la signature de ce document par le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam et par le Secrétaire d'Etat du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et avec la signature d'un document ayant les mêmes termes par le Ministre des Affaires

Étrangères du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam, le Ministre des Affaires Étrangères du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam, le Secrétaire d'État du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement de la République du Vietnam. Les parties concernées exécuteront strictement le présent Accord et ses Protocoles.

Fait à Paris, le vingt-sept Janvier mil neuf cent soixante-treize, en langues vietnamienne et anglaise. Le texte

en vietnamien et le texte en anglais sont des textes officiels et font également foi.

Pour le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam

NGUYEN DUY TRINH

Ministre des Affaires Étrangères

Pour le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

WILLIAM P. ROGERS

Secrétaire d'État